

Références

Tous les renseignements contenus dans ce document sont basés sur les lois et les règlements suivants :

- * *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., C-47.1;
- * *Loi sur la sécurité incendie*, L.R.Q., ch. S-3.4;
- * Code de la sécurité routière, L. R. Q., ch. C-24.2;
- * Règlement circulation et stationnement, numéro SQ-900-2004 et ses amendements;
- * Règlement relatif à la sécurité incendie, numéro 562 et ses amendements;
- * Règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les rues, les trottoirs, les parcs et les places publiques, numéro SQ 901-2004 et ses amendements;
- * Règlement sur les systèmes d'alarmes, numéro SQ-905-2004;
- * Règlement sur l'interdiction de circulation des véhicules lourds, numéro SQ-908-2005;
- * Règlement concernant la circulation de véhicules lourds sur un pont ou un viaduc, numéro SQ-909-2006;
- * Règlement sur la numérotation des bâtiments, numéro SQ-906-2004;
- * Règlement sur le contrôle animalier, numéro SQ-907-2011 et ses amendements.

Les textes intégraux de ces règlements sont disponibles sur notre site Internet, sous l'onglet « *Règlements et permis* ».



Avis important

Ce document n'est réalisé qu'à titre informatif seulement. En cas de contradiction entre celui-ci et les règlements en vigueur, ces

Nous joindre



Service de la sécurité publique
Ville de Prévost
2950, boulevard du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888 poste 6234
Télécopieur : 450 224-2608
Courriel : incendie@ville.prevost.qc.ca

Visitez notre site Internet au :
www.ville.prevost.qc.ca

Nos heures d'ouverture

HORAIRE

Lundi au jeudi: 8 h 15 à 12 h et 12 h 45 à 16 h 30
Vendredi: 8 h 15 à 12 h

Imprimé sur du papier Cascades Enviro 100, recyclé à 100 % postconsommation



Sécurité publique

- * **Mandat**
- * **Nos services**
- * **Références**
- * **Nous joindre**
- * **Nos heures d'ouverture**

Mandat

Le Module de la sécurité publique a comme principal mandat de s'assurer de la protection des personnes et des biens sur le territoire de Prévost. En plus de son rôle de protection, ce Module a également pour mission de faire de la prévention auprès de la population en général.

Le Module comprend (3) volets : la sécurité civile, incendie ainsi que la prévention et police. Ce département travaille en étroite collaboration avec le ministère de la sécurité publique ainsi que la Sûreté du Québec.

Les responsabilités de chacun des services sont respectivement :

Service de la sécurité civile

- ◆ Gestion des interventions lors des mesures d'urgence;
- ◆ Chapeaute le comité de mesures d'urgence;
- ◆ Effectue de la prévention auprès de la communauté sur les mesures d'urgence.

Service de la sécurité incendie

- ◆ Prévention incendie et intervention en cas de sinistre;
- ◆ Sauvetage (nautique/glace ou recherche);
- ◆ Interventions spécialisées (pinces de désincarcération, feu de forêt, ...);
- ◆ Suivi et application de la législation.

Service de la prévention et police (relations policières)

- ◆ Comité de surveillance et sécurité de quartier;
- ◆ Mesures préventives (analyse de circulation, étudie les problématiques, reçoit les requêtes et propose des mesures correctives lorsque requis);
- ◆ Lien avec le service de police qui dessert Prévost (Sûreté du Québec);
- ◆ Mise à jour de la réglementation;
- ◆ Activité de sensibilisation auprès du public.

Nos services

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

- Prépare et effectue les rencontres avec le comité des mesures d'urgence;
- Effectue de la prévention auprès de la communauté;
- Maintien à jour le manuel des mesures d'urgence;
- Effectue des pratiques et maintien à jour les guides de références;
- Gère les interventions en cas de mesures d'urgence;
- Effectue le suivi après sinistre;
- Lien avec le ministère de la sécurité publique.



Organisation
de la sécurité civile
du Québec

SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

- Vérifie la conformité aux lois et règlements des bâtiments publics;
- Intervient lors d'appel d'urgence pour des feux, personnes en difficultés ou accidents;
- Applique le schéma de couverture de risques;
- Effectue de la prévention en milieu scolaire, auprès des garderies et en institution;
- Met sur pied annuellement et applique le programme de prévention;
- Effectue des visites d'immeubles pour évaluer les risques et faire de la prévention.



SERVICE DE LA PRÉVENTION ET POLICE

- Inspection régulière du territoire;
- Collabore avec le service de police pour les diverses problématiques;
- Effectue de la prévention tant au niveau de la sécurité routière que de la protection des biens et personnes contre le crime;
- Prépare et effectue les rencontres du comité de surveillance et de sécurité de quartier;
- Reçoit les plaintes et rencontre les citoyens.



CONTRÔLE ANIMALIER

- Applique et gère le règlement relatif au contrôle animalier;
- Gestion des plaintes et requêtes relatives aux animaux;
- Émission des constats d'infraction;
- Lien avec l'entreprise qui est mandaté pour appliquer la réglementation sur le contrôle animalier sur le territoire.

VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

Le Module de la sécurité publique possède plusieurs véhicules pour faciliter les interventions (unité de secours camion-citerne, camion incendie, bateau, VTT, etc.) Il a également tous les outils et équipements nécessaires à la réalisation de son mandat de protection et de secours en cas d'incident.